

**Réunion en présentiel  
et en visioconférence**

**Lundi 25 novembre 2024**

<b>Président :</b>	M. Michel NAGEOTTE
<b>Présents :</b>	MM. Stéphane BEGEL – Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER - Gérard GEORGES - Thierry NAPPEY
<b>Excusé :</b>	M. Nicolas VUILLEMIN
<b>Assistent :</b>	Mme Manon VIF et M. Guillaume COLIN

## RAPPEL

### PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs **jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.**

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

### ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

### TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise à la ligue avant le lundi matin à 8h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la ligue dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail : [sportif@lbfc.fff.fr](mailto:sportif@lbfc.fff.fr)

### REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

L'impraticabilité du terrain est définie :

- soit par les critères retenus par les Lois du Jeu,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

La commission Régionale Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédure en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

- Procédure N°1 : jusqu'au vendredi 16 heures
- Procédure N°2 : le vendredi après 16 heures
- Procédure N°3 : pour les rencontres programmées en semaine doit se fier aux procédures 1&2.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match :

1. Annulation de lever de rideau
2. Annulation générale

## 1- MASCULINS

### SENIORS

#### 1.1 – CHAMPIONNATS

##### Match n° 28236858 : R2 groupe A : FC NEVERS BANLAY – MIGENNES du 10 novembre 2024

La commission prend connaissance de la décision de Commission Régionale de Discipline du 21 novembre 2024 qui révoque le sursis de la sanction du 26/10 pour infliger au club de NEVERS BANLAY un match de suspension de terrain.

**En conséquence, le club de NEVERS BANLAY doit trouver un terrain de repli situé à plus de 30 kms pour la rencontre du dimanche 23 février 2025 contre SENS.**

##### Match n° 28250636 : R3 groupe D : FC ROCHEFORT ATHLETIC – FC MACON du 20 octobre 2024

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 21 novembre 2024 qui dit la réserve non-recevable sur la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain.

**La commission homologue le résultat.**

##### Match n° 28410779 : R3 groupe G : FC PAYS MINIER – AS MELISEY ST BARTHELEMY du 10 novembre 2024

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 21 novembre 2024 qui reprend la procédure d'évocation ouverte le 14/11/2024 et inflige la perte du match par pénalité au club AS MELISEY ST BARTHELEMY (-1 pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club FC PAYS MINIER (3 pts ; 3 buts).

**La commission dit le club FC PAYS MINIER vainqueur de la rencontre et moins un point au classement pour AS MELISEY ST BARTHELEMY.**

##### Match n° 28374556 : R2 groupe A : NEVERS BANLAY – US LA CHARITE du 30 novembre 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 30 novembre 2024 à 14h30 au stade Claude Spanoudakis 1 à Corbigny.

##### Match n° 28249143 : R2 groupe B : CHEVIGNY ST SAUVEUR – GUEUGNON 2 du 1<sup>er</sup> décembre 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024 à 14h30 au stade du Vieux Fresnes 1 à Gueugnon.

Le match retour aura lieu le dimanche 11 mai 2025 à Chevigny St Sauveur.

#### 1.2 – REPORTS

**[La commission décide de reporter les matchs de Coupe Bourgogne Franche Comté suivants au Dimanche 15 Décembre 2024 :](#)**

**Coupe Bourgogne Franche Comté :**

- 29921423 : FRASNE – VALDAHON VERCEL
- 29921439 : BAVILLIERS – GRANDVILLARS
- 29921442 : PAYS MINIER – VESOUL

[La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au Dimanche 26 Janvier 2025 :](#)

**R1 Herbelin :**

- 28235727 : AUDINCOURT – VESOUL
- 28255795 : GRANDVILLARS – VALDAHON VERCEL

[La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au Dimanche 2 Février 2025 :](#)

**R1 Herbelin :**

- Journée 10 (programmée initialement le 24 novembre 2024)

[La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au Dimanche 9 Février 2025 :](#)

**R2 et R3 :**

- Journée 9 (programmée initialement le 24 novembre 2024)

JEUNES

1.3 – COUPE GAMBARDELLA

**En raison de la remise générale du 24 novembre, la commission reporte les rencontres de la Finale Régionale suivantes au DIMANCHE 01 DECEMBRE 2024 à 14h30 :**

- 29922703 : AS BEAUNE – AS ST APOLLINAIRE à 13h00
- 29922704 : ES APPOIGNY – UCS COSNE à 12h00
- 29922705 : ASM BELFORT – FC GRANDVILLARS
- 29922706 : CA PONTARLIER – FC GUEUGNON
- 29922707 : ASPTT DIJON – FC CHALON

1.4 – REPORTS

[La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au Dimanche 9 février 2025 :](#)

**U18R1 Laser Game Evolution :**

- Journée 10 (programmée initialement le 01 décembre 2024)

**U18R2 groupe A :**

- 28205735 : AS BEAUNE – ASA VAUZELLES

1.5 – CHAMPIONNATS

**Match n° 28189759 : U18R1 Laser Game Evolution : AS JURA DOLOIS – AS ST APOLLINAIRE du 10 novembre 2024**

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 21 novembre 2024 qui reprend la procédure d'évocation ouverte le 14/11/2024 et inflige la perte du match par pénalité au club AS JURA DOLOIS (-1 pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club AS ST APOLLINAIRE (3 pts ; 3 buts).

**La commission dit le club AS ST APOLLINAIRE vainqueur de la rencontre et moins un point au classement pour AS JURA DOLOIS.**

Match n° 28195416 : U15R1 : JURA SUD FOOT – ASM BELFORT du 1er décembre 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre le samedi 8 février 2025 à 14h30 au stade Edouard Guillon 2 à Molinges.

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au Samedi 8 février 2025 :

**U15R1 :**

- 28195078 : RACING BESANCON – ASM BELFORT

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au Dimanche 9 février 2025 :

**U18 R2 groupe B :**

- 28190288 : ASPTT DIJON 2 – ASM BELFORT

## 1.6 – COUPE U14 CREDIT AGRICOLE

La commission décide de reporter les matchs suivants au samedi 14 décembre 2024 à 14h30 :

- 29841974 : FC MACON – FONTAINE LES DIJON
- 29841975 : USC DIJON – MACON UF
- 29841976 : ASPTT DIJON – AJ AUXERRE
- 29841977 : FC CHALON – FC LOUHANS CUISEAUX
- 29841978 : FC GRAND BESANCON – FC SOCHAUX MONTBELIARD
- 29841979 : ES EXINCOURT – RACING BESANCON
- 29841981 : GJ SUD HAUTE SAONE – RC LONS LE SAUNIER

## 1.7 – COUPE U16 CREDIT AGRICOLE

La commission décide de reporter les matchs suivants au Dimanche 15 décembre 2024 à 12h30 :

- 29841855 : FC CHALON (U15) – ASA VAUZELLES
- 29841856 : FC MONTCEAU BOURGOGNE – MACON UF
- 29841857 : FC GUEUGNON (U15) – FC LOUHANS CUISEAUX
- 29841858 : AJ AUXERRE – FC GUEUGNON
- 29841859 : MACON UF (U15) – FC CHALON
- 29841860 : CL MARSANNAY – JURA DOLOIS FOOT
- 29841861 : DIJON FCO (U15) – AS BEAUNE
- 29841862 : FC CHAMPAGNOLE – ASPTT DIJON
- 29841863 : JURA SUD FOOT (U15) – RC LONS LE SAUNIER
- 29841864 : ASPTT DIJON (U15) - JURA SUD FOOT
- 29841865 : JS LURE – RACING BESANCON
- 29841867 : FC VESOUL – FC GRAND BESANCON
- 29841868 : FC SOCHAUX MONTBELIARD (U15) – ASM BELFORT
- 29841869 : FC MONTFAUCON MOR. GEN. – CA PONTARLIER
- 29841870 : FC GRANDVILLARS – ES EXINCOURT

## 2- FEMININE

### SENIORS

#### 2.1 – REPORTS

#### La commission décide de reporter les matchs de championnat suivants au Dimanche 15 Décembre 2024 :

##### Régional 1 Féminine :

- 28234035 : J6 : MONTCEAU FC - RACING BESANCON
- 28234713 : J6 : JURA SUD FOOT - IS SELONGEY FOOTBALL
- 28133702 : J6 : FC 3 CANTONS - LONS RC
- 28234670 : J6 : GSF HAUT DOUBS - JURA DOLOIS FOOTBALL
- 28234537 : J6 : ST VIT - US MACONNAIS

##### Régional 2 Féminine :

- 28408063 : J3 : DANNEMARIE - LEVIER
- 28408092 : J3 : VESOUL FC - VALDAHON VERCEL
- 28379844 : J2 : NEVERS FC - PERLE DU JURA
- 28408071 : J6 : GRAND BESANCON - AS CHÂTEAU DE JOUX

#### La commission décide de reporter les matchs suivants au Dimanche 09 Février 2024 :

##### Régional 1 Féminine :

- 28373892 : J6 : AS CHATENOY LE ROYAL - AUXERRE AJ 2
- 28234677 : J9 : LONS RC - GSF HAUT DOUBS

##### Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine :

- 29873729 : 1er Tour : AS CHATENOY LE ROYAL 2 - MONT SOUS VAUDREY VAL D'AMOUR
- 29873730 : 1er Tour : AS CHERVEMONT - VAL DE PESMES US

### JEUNES

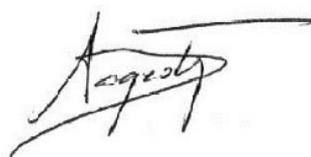
#### 2.2 – REPORTS

#### La commission décide de reporter les matchs de Coupe suivants au Samedi 14 Décembre 2024 :

##### Coupe Crédit Agricole U18F :

- 29873745 : 1er Tour : SOCHAUX MONTBELIARD FC - ORNANS AS
- 29873746 : 1er Tour : VESOUL FC - AUXERRE AJ
- 29873747 : 1er Tour : JURA DOLOIS FOOTBALL - AS CHATENOY LE ROYAL

Le Président Commission Régionale Sportive



Michel NAGEOTTE

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*